

Délibération n° 2017-11-25

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire du 12 décembre 2017

Objet

Achat à la ville
d'Issoire de la parcelle
cadastrée ZD 194
située sur la
commune du Broc

Rapporteur

BARRAUD Bertrand

Date de convocation

6 décembre 2017

Date d'affichage du compte-rendu

19 décembre 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 126
Présents : 94
Votants : 105
Pour : 105
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-sept, le 12 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante : ALETON Danielle, ALLART Sébastien, ARCHIMBAUD Guy, ASTIER Raymond, BACQUET Jean-Paul, BARDY André, BARRAUD Bertrand, BARRÉ Annick, BASTIEN Gérard, BAYSSAT Marie, BERIOT Didier, BERTHELOT Pascal, BESSEYRE Fabien, BESSON Jean-Louis, BLANJARD Michel, BONNAFOUX Daniel, BOURG François, BOURGNE Françoise, BOYER Elie, BRONNER Ulrick, CHABAUD Christian, CHALLET Vincent, CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSANY Georges, CHAZALON Robert, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, COLLET Jean-Pierre, CORRE Jean-Marie, CORREIA Emmanuel, COSTE Yves, COSTON David, CREGUT François, CROZE Yves-Serge, DABERT Jean-Claude, DE MULDER Jean-Pierre, DENAIVES Catherine, DESVIGNES Jean, DRUELLE Jean-Claude, DUBESSY Florence, DUBOST Philippe, DYNDAS Eric, FANJUL José, FRAISSE Pierre-Luc, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GOUEZEC Jean-François, GUEUGNOT Jean-Pierre, HERBST Nadine, IGONIN Bernard, JAFFEUX Sébastien, JAMON Marc, JOLIVET Sylvie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LAMOUREUX Jean-François, LE GAL Claude, LEGENDRE Denis, LENEGRE Jean-Louis, LIVET Bertrand, MAERTEN Christian, MAHOUDEAUX Gaëlle, MAISONNEUVE Alain (suppléant de FRADIN Guy), MARAIS René, MARTINANT Pierre, MASSEBOEUF Claude, MEALLET Roger-Jean, NICOLLET Michel, OLIVIER Christian, PAGESSE Pierre (suppléant de LETELLIER Josiane), PELISSIER Patrick, PELOU Michel, PEREIRA-MAURIAT Christine, PERRON Jean-Yves, PETEILH Sandra, PIERZCHALA Freddie, POMEL Michel, RAVEL Pierre, RKINA Mohamed, ROCHETTE Christophe, RODDIER Gilles, ROUSSEL Chantal, ROUX Bernard, SAUVANT Jean-Pierre, SERMAGE André (suppléant de CHANIMBAUD Lionel), THEVENET Emilie (suppléante de CONTOUX Michel), THEVIER Gérard, TINET Georges, TOULOUZE Michel, VARISCHETTI Martine, VEISSIÈRE Bernard, VIALLET Richard.

Absents ayant donné pouvoir (11) : BRUN Pascale à MAHOUDEAUX Gaëlle, BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine, DESGEORGES André à MARTINANT Pierre, ESBELIN Nicole à LAGARDE Maguy, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, GREGORIS Cécile à DESVIGNES Jean, LANCRENON Maria à ALLART Sébastien, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, PAILLONCY Brigitte à BRONNER Ulrick, SALVINI Luc à ALETON Danielle, SAUX Marie-Pierre à THEVIER Gérard.

Absents représentés (4) : CHANIMBAUD Lionel, CONTOUX Michel, FRADIN Guy, LETELLIER Josiane.

Absents : (21) : BARBET Laurent, BARTHOMEUF Serge, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, COSTON Marie, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, GARNAVULT Philippe, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, KAROUTZOS Christian, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

VU les articles L. 5216-5 et L. 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779, en date du 6 décembre 2016, portant création de la communauté d'agglomération par fusion des communautés de communes « Bassin Minier Montagne », « Lembron Val d'Allier », « Ardes Communauté », « Puys et Couzes », « Issoire Communauté », « Pays de Sauxillanges », « Coteaux de l'Allier », et « Couze Val d'Allier » et portant statuts, au 1^{er} janvier 2017 ;

VU le budget annexe PIT Lavaur la Béchade de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU l'avis du service des Domaines ci-annexé ;

VU le plan ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre d'une vente future d'une emprise d'environ 7 800 m² (lot A sur le plan) sur le PIT Lavaur la Béchade (à proximité de l'aérodrome), l'Agglo Pays d'Issoire doit acheter la parcelle cadastrée ZD 194, située sur la commune du Broc, et appartenant à la commune d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que cette parcelle d'une contenance de 2 772 m² sera achetée à la ville d'Issoire au prix de 1 €, et qu'un projet de division a été établi pour la vente à venir ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du transfert en 2008 du SIVOM Issoire-Le Broc à Issoire Communauté, la ville d'Issoire s'est engagée à céder à l'euro symbolique au SIVOM l'ensemble des parcelles lui appartenant dans le périmètre de ladite zone, Issoire Communauté reprenant à sa charge 855 400 € d'encours de dette et 2 millions d'euros de moins-values comptables à constater ;

CONSIDÉRANT que, lors de la dissolution du SIVOM Issoire-Le Broc, il avait été convenu, par délibération concordante, que ce transfert devait être concrétisé par la signature d'actes authentiques de vente ;

CONSIDÉRANT que la communauté d'agglomération est substituée de plein droit à Issoire Communauté, et qu'elle a seule qualité d'aménageur du PIT Lavaur La Béchade ;

CONSIDÉRANT que la communauté d'agglomération doit acquérir la parcelle appartenant à la ville d'Issoire ;

Les membres du conseil communautaire, oui l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée ZD 194, d'une superficie de 2 772 m², à l'euro symbolique ;
- de désigner Maîtres CHEVALIER et BRION, notaires à ISSOIRE, pour rédiger l'acte de vente ;
- d'autoriser le Président à signer l'acte authentique de vente avec la commune d'Issoire et à engager toutes les démarches et formalités administratives relatives à cette acquisition ;
- d'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches pour céder cette parcelle à une entreprise.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET

Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 21/12/2017

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 21/12/2017

